

Fonds de loterie et du sport – bilan 2011

1.1 Subventions à prélever sur le Fonds de loterie (FL)

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs. Pour les sommes au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

1.1.1. Bilan 2011

Solde Fonds de loterie 2010 ¹	5'120'581.50
Recettes Fonds de loterie 2011 (5.3%)	+ 1'647'482.00
Dépenses 2011 ²	- 2'281'390.00
Total 1 : avoir brut à disposition 2011	4'466'673.50
Engagements 2006-2011 ³	- 2'198'308.00
Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.2011	
Solde reporté sur 2012	<u>2'288'365.50</u>
<i>Engagements 2011⁴</i>	<i>1'103'090.00</i>

En 2011, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 1'103'090 francs (2010 : 1'723'259 francs). Ces engagements sont inférieurs aux recettes de près de 500'000 francs. Le solde à disposition reporté en 2012 connaît par conséquent un accroissement important en passant à près de 2.3 millions.

1.1.2. Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montant octroyé 2011	Comparaison montant / projets 2010
Culture (projets d'investissements) – CULT	7	166'810.00	589'040.00 / 15 projets
Protection des monuments historiques – MH	6	473'000.00	709'000.00 / 9
Protection du patrimoine – PATR	2	51'300.00	50'475.00 / 2

¹ Somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 1^{er} janvier.

² Sommes effectivement versées durant l'année sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années.

³ Les engagements sont les promesses de subventions accordées durant les 5 années précédentes à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit.

⁴ Promesses de subventions octroyées durant l'année 2011 : ces promesses sont comptabilisées dans les dépenses si le projet a été achevé et a fait l'objet d'un versement sur présentation du décompte final et dans les engagements si le versement n'a pas encore eu lieu.

Protection de la nature – NAT	1	3000.00	2'000.00 / 1
Protection de l'environnement - ENV	-	-	-
Secours en cas de catastrophe - CATA	-	-	-
Aide au développement – DEV	1	24'000.00	200'000.00 / 1
Sciences et publications – SCI	6	13'400.00	31'850.00 / 4
Tourisme – TOUR	14	266'900.00	89'220.00 / 13
Transports publics - TP	-	-	-
Economie – ECO	-	-	-
Projets d'utilité publique ou bienfaisance – UPB	17	104'680.00	51'674.00 / 9
Subventions périodiques - PER ⁵	-	-	-
TOTAL	54	1'103'090.00	1'723'259.00 / 54

1.1.3. Principaux projets soutenus

Bâtiment Chicago à Moutier, propriétaire privé	335'000	MH ⁶
Bâtiment à Saint-Imier, propriétaire privé	255'000	MH
Comité d'organisation du 700 ^e , La Neuveville	150'000	CULT
Jura bernois Tourisme, Sentier-découverte région Saint-Imier	143'000	TOUR
Paroisse réformée, La Ferrière	60'000	MH
Commune bourgeoise, Orvin	60'000	MH
Bâtiment à Tavannes, propriétaire privé	44'000	MH
Patrimoine bernois, 7 projets Jura bernois 2011	41'400	PATR
Bâtiment à Moutier, propriétaire privé	32'200	MH
Croissance Afrique, Moutier, complexe scolaire au Togo	24'000	DEV ⁷
Bâtiment à La Ferrière, propriétaire privé	22'000	MH
Association des fabricants de tête de moine, infrastructures touristiques à Bellelay et Saint-Imier	20'000	TOUR
Digger DTR, musée du déminage	17'000	UPB
Ski-Club Evilard, rénovation chalet des Prés d'Orvin	16'400	TOUR
Tour de Romandie, édition 2012	15'000	TOUR
Centre de jeunesse régional, bus pour travail hors les murs	13'000	UPB
Municipalité Tavannes, place de jeux	11'490	UPB
Trial des nations 2012, Moutier	10'000	TOUR
Association Plans-fixes, film Rolf Bloch	10'000	UPB

⁵ Aucune institution bénéficiant de subventions périodiques ne se situant dans le Jura bernois, l'enveloppe du CJB ne verse aucune contribution. Toutefois, le versement des subventions périodiques a lieu avant calcul des enveloppes. Par conséquent, le CJB « contribue » dans les faits à hauteur de 5.3% du total annuel.

⁶ Montant préavisé en 2011 et soumis au Conseil-exécutif pour ratification en 2012 (ne fait pas partie du bilan comptable des points 5.2.1. et 5.2.2.)

⁷ Projet déposé par l'intermédiaire de la Fédération interjurassienne de coopération et de développement

1.2 Subventions à prélever sur le Fonds du sport (FS)

1.2.1. Bilan 2011

Solde Fonds du sport 2010 ⁸	1'192'986.69
Recettes Fonds du sport 2011 (5.3%)	+ 685'960.00
Dépenses 2011	- 678'698.70
Total 1 : avoir brut à disposition 2011	1'200'247.99
Engagements 2006-2011	- 225'327.00
Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.11	
Solde reporté sur 2012	<u>974'920.99</u>
<i>Engagements 2011</i>	<i>268'588.70</i>

En 2011, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 268'588.70 francs (2010 : 714'796.15 francs). Les dépenses sont donc inférieures aux recettes de plus de 400'000 francs. Le solde à disposition reporté en 2012 connaît par conséquent un accroissement important en passant de 550'000 à près de 975'000 francs.

1.2.2. Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montant octroyé 2011	Comparaison montant / projets 2010
Construction et entretien d'installations	9	66'660.00	336'590.00 / 9 projets
Acquisition et réparation de matériel	35	64'660.00	189'770.00 / 36
Manifestations sportives	28	68'000.00	91'000.00 / 36
Cours des associations	2	32'840.00	25'640.00 / 2
Mesures particulières de promotion du sport	5	36'428.70	71'796.15 / 8
TOTAL	79	268'588.70	714'796.10 / 91

1.2.3. Principaux projets soutenus

Tennis-Club Malleray-Bévilard, rénovation des courts	33'950
Association de football Berne-Jura, cours 2009-2010	24'570
Associations sportives intercantionales, cours 2011	21'625
Bordée de Tribord, la Neuveville, achat de matériel	13'070
Association de gymnastique du Jura bernois, cours 2009-2010	8'270
Patinoire de Tramelan, réparation douches	7'510
Association jurassienne de football, équipes juniors Team Jura	7'500
FSG Saint-Imier, réfection piste de saut et douches	6'930
Gymnastrada, groupe Jura bernois	5'500
Hockey-Club Tramelan, achat de matériel	5'480

⁸ Pour les explications sur les différentes lignes du décompte, voir le chapitre correspondant pour le Fonds de loterie (chapitre 5.2.1)

1.3 Evolution des subventions octroyées (Fonds de loterie – Fonds du sport)

FONDS DE LOTERIE

Année	Nombre de projets	Montant
2007	35	726'260.00
2008	42	1'259'648.00
2009	67	2'773'539.50
2010	54	1'723'259.00
2011	54	1'103'090.00

FONDS DU SPORT

Année	Nombre de projets	Montant
2007	66	534'407.00
2008	70	398'760.00
2009	97	908'668.60
2010	91	714'796.10
2011	79	268'588.70

1.3.1. Evolution du Fonds de loterie

L'année 2011 se caractérise par des engagements inférieurs aux recettes. Il convient toutefois de relativiser cette différence, puisque le CJB a pris lors de sa séance de décembre un engagement de 335'000 francs dans le domaine de la protection des monuments historiques. Or ce montant n'apparaît pas dans les comptes car il doit encore être ratifié par le Conseil-exécutif en 2012 pour que la décision entre en force. Sur les trois dernières années, les recettes et les engagements sont équilibrés, avec un pic de promesses de subventions en 2009 compensé par un recul en 2011.

L'enseignement à tirer est que les moyens suffisent pour faire face aux demandes et que les fluctuations par année sont importantes et dépendent souvent d'un ou deux grands projets. En ce qui concerne les recettes, l'année 2012 connaît une baisse de près de 85'000 francs. Depuis la création du CJB, chaque année a produit des recettes en baisse, mais jamais à un tel niveau. Le fait qu'il y ait eu de gros jackpots en 2009 et 2010 a peut-être produit des recettes plus importantes qui sont revenues à la normale en 2011, une année où le produit des placements de Swisslos a aussi subi un recul.

1.3.2. Evolution du Fonds du sport

La différence entre les engagements et les recettes est plus prononcée dans le Fonds du sport que dans le Fonds de loterie. Les mesures d'assainissement commencent à produire leurs effets, même si elles ne jouent qu'un rôle marginal. En effet, elles n'ont quasiment aucune influence sur l'achat de matériel, où presque le même nombre de demandes qu'en 2010 est déposé mais pour un montant total divisé par 3. Dans ce domaine, on peut postuler un effet de rattrapage dans les années 2009-2010, durant lesquelles plusieurs clubs et communes ont appris l'existence de soutien pour le matériel et ont envoyé les factures des 3 dernières années, ce qui n'est plus possibles à présent.

Dans le domaine des constructions, les mesures d'économie jouent un rôle avec le passage du taux de 25 à 20%, voire 10% dans certains cas. Toutefois, les deux projets les plus importants de l'année ont bénéficié du taux de 20% et les projets à 10% (halles de gymnastiques et places de sport) sont de très petite ampleur. Le recul des dépenses dans ce secteur vient principalement de l'absence de grands projets, ce qui pourrait s'expliquer par les incertitudes qui pèsent sur les finances communales, qui ont pu inciter les autorités à reporter les grands travaux dans le domaine sportif.